

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sont admis membres auxiliaires :

Clotilde Renaud-Rochat, *Vevey* ; Blanche Masson-Rossier, *Henniez* ; Robert Tharin, professeur de gymnastique, *Lausanne* ; Albert Chessex et Henri Jeanrenaud, professeurs aux *Ecoles normales*.

MM. Viredaz, Oron et Cuany, Grandson, demandent que les diplômés soient envoyés aux présidents de section quand ceux-ci le demandent, sans attendre la ratification de l'assemblée des délégués. Cette proposition est repoussée.

L'assemblée adopte ensuite la proposition suivante, de M. Mayor, Nyon : *La réduction de deux francs de l'abonnement à l'Éducateur ne sera faite qu'aux membres honoraires retraités et non à ceux qui le sont en vertu de l'article 6 ter.*

Les délégués adoptent les nouveaux statuts de la section d'Orbe. Ceux d'Yverdon sont renvoyés au comité de cette section pour les rendre conformes aux statuts de la S. P. V.

M. G. Baudin présente un rapport sur l'activité du Musée scolaire. Le nombre des prêts de tableaux et de diapositifs est une preuve que cette institution rend des services au corps enseignant. Le rapporteur appuie la proposition du Comité central de maintenir notre subvention de 800 francs.

M. G. Rossat, Lausanne, désire que de nombreuses séries de diapositifs soient rajeunies. M. Cuendet, Vevey, suggère l'idée que le Musée scolaire fasse appel à la collaboration des maîtres qui possèdent des séries de clichés intéressants. Cette idée est approuvée.

Le Comité central demande l'opinion des délégués sur la proposition qu'il fera à l'assemblée générale : « porter au budget deux subventions spéciales et extraordinaires : 800 francs en faveur d'Echichens et 500 francs pour le congrès de La Chaux-de-Fonds ». Après discussion, il est laissé le soin à l'assemblée générale de se prononcer.

M. Guex, Morges, membre de la commission qui prépare le projet de loi sur l'enseignement post-scolaire, dit quelques mots concernant les cours complémentaires. Il pense que les positions que nous avons acquises seront maintenues.

M. Lambercy, Aigle, au nom de sa section, propose qu'une commission des retraites soit nommée, le Comité central, déjà très chargé, ne pouvant s'occuper seul de ce problème difficile. Cette idée, qui paraît favorable aux délégués, sera proposée à l'assemblée générale.

Séance levée à 12 h. 30.

LE COMITÉ.

UN CURIEUX QUESTIONNAIRE MÉDICAL

On sait que les candidats à l'enseignement primaire doivent subir un examen médical en entrant à l'École normale et à leur sortie de cet établissement. Cela paraît naturel. Mieux que cela, l'Etat a le droit d'avoir quelques garanties de santé de la part de ceux qui sont, ou seront, en contact avec des enfants durant trente ou trente-cinq ans.

Mais, depuis quelque temps, l'examen médical a l'air de devenir pain quotidien. L'année dernière, les candidats et candidates à l'École normale ont dû ajouter, avant de subir l'examen d'entrée, un nouvel examen fait par un médecin de leur choix et à leurs frais. Les membres du corps enseignant ne peuvent plus « postuler » et se faire nommer quelque part sans repasser devant

« Monsieur le Docteur », de nouveau à leurs frais, s'ils ont le bonheur d'être nommés ; aux frais de l'Etat s'ils subissent un échec.

Cette année voit venir quelque chose de nouveau. Le candidat ou la candidate aux examens d'entrée à l'École normale doit remplir un nouveau questionnaire. Il nous est par hasard venu en mains, et nous ne pouvons pas faire autrement que de faire une brève analyse de ce singulier document. Nous avons cru l'Inquisition à jamais passée. Elle revient à pas rapide !

En effet, le médecin veut savoir si vos parents vivent, quel est leur âge, s'ils sont en bonne santé ; s'ils sont décédés, où ils sont morts, à quel âge, de quelle maladie ; combien de temps ils ont été malades et quels furent leurs médecins traitants !!!

Ensuite, le questionnaire passe aux frères et sœurs et procède comme pour les parents.

Dans un N° 4, on veut savoir s'il y a eu dans votre parenté des cas de tuberculose, de cancer, de diabète, d'aliénation mentale, d'épilepsie ou de suicide ?

Ici, une remarque s'impose. Existe-t-il des familles — dans le sens étendu de ce terme — où il n'y a pas eu un seul cas de tuberculose ? C'est à en douter !

Le N° 5 pose deux questions fort jolies : a) « Vous considérez-vous actuellement comme étant en parfaite santé ? » Quel est le candidat qui répondra non ? b) « Votre poids a-t-il augmenté ou diminué dans les trois dernières années ? » Vraiment, si le poids n'augmente pas entre 13 et 16 ans, c'est qu'il y a « du mal au pays » !

Le N° 8, lettres *a* à *m*, est la partie la plus comique de la pièce entière. Il mentionne plus de 50 maladies dont le jeune homme ou la jeune fille pourraient être atteints. C'est vraiment effrayant de lire cette série d'affections qui va de l'enrouement chronique à la pneumonie, à la neurasthénie, à l'épilepsie, aux vomissements de sang, aux coliques hépatiques, à l'appendicite, à la goutte, en passant par la diphtérie, le typhus, le goitre, la hernie et autres difformités !

Il y a mieux encore : on veut savoir si vous avez eu des *attaques* d'apoplexie ! Le mot est au pluriel. Vous êtes vraiment solides si vous avez résisté à plusieurs « attaques » semblables, surtout à l'âge de 16 ans !

Et maintenant, cela devient scabreux. La « Faculté » veut savoir si vous avez des hémorroïdes ou une fistule rectale !! Ici, pas de commentaire.

Il y a encore un N° 9 et un N° 10 que nous passons. Le grand questionnaire se termine par cette déclaration solennelle : « Je certifie avoir répondu sincèrement et sans aucune réticence aux questions précitées et n'avoir rien dissimulé à ce sujet ».

Visa du médecin :

Signature du candidat :

Abandonnons l'ironie et considérons les choses froidement. Que fera le candidat placé devant cette foule de questions, dont bon nombre sont fort indiscretes ? S'il y répond sincèrement et loyalement, il risquera de se faire évincer, sinon de devenir suspect au grand chef médecin qui règne en « haut lieu ». S'il craint pour son admission, il sera tenté de cacher les inévitables bobos ou maladies qui atteignent l'enfance. En d'autres termes, un questionnaire semblable pousse à la dissimulation.

Pourquoi veut-on connaître le nom et l'adresse du médecin qui soigne les parents, ou les frères et sœurs, si ce n'est pour amorcer de nouvelles enquêtes secrètes et à l'insu de l'intéressé. Et alors, où est la liberté, dans ce beau pays

de Vaud ? C'est l'inquisition intolérable qui vous fouille jusque dans vos derniers replis !

L'examen médical à l'entrée de l'Ecole normale doit suffire. Le premier qu'on fait faire au candidat par un médecin privé est superflu à tous les points de vue. Bien plus, il peut amener des conflits entre médecins et provoquer des « histoires ». On l'a bien vu l'année dernière. Car, quel est le médecin qui peut se croire infaillible ?

Et le fameux questionnaire, lui, est non seulement de trop : on peut le qualifier d'odieux. Il prévoit une ingérence dans le domaine privé qu'on ne saurait admettre chez nous, même à l'égard d'un futur fonctionnaire public.

Il y aurait encore plusieurs points à relever sur le second questionnaire auquel doit répondre le médecin de choix du candidat. Il y a la curieuse question que voici : fonctions intellectuelles ! Il nous paraît que l'examen d'admission doit surabondamment prouver le niveau intellectuel du jeune homme ou de la jeune fille. On y parle encore de l'état des organes génitaux-urinaires. Question bien délicate, et qui livre votre être le plus intime à un inconnu, de par la volonté de l'Etat. Il y a là — surtout pour des jeunes filles — de vilains moments à passer et dont on devrait tenir compte.

Et, finalement, que veut-on comme futurs instituteurs et institutrices ? Des gens robustes, et sans tare physique ! C'est bien, voire très bien. Mais n'y a-t-il que cela qui compte dans l'enseignement et l'éducation de la jeunesse ? On pourrait le croire ; car qu'est-ce que la déclaration de *bonnes mœurs* qu'on doit présenter à l'inscription aux examens d'entrée ? C'est une pièce qu'on obtient avec la plus grande facilité, sans examen, sans chercher bien loin dans le passé du candidat. Nous pourrions ici parler de cas où cette fameuse déclaration a été faite avec une complaisance coupable.

Aujourd'hui, si Vinet et Pestalozzi revenaient dans notre canton de Vaud, ils seraient écartés de l'enseignement, l'un à cause de sa frêle constitution, l'autre parce que faible de poitrine. Peut-on regretter qu'ils aient été maîtres d'école tous deux ?

Quel est le meilleur éducateur ? Est-ce l'athlète complet qui ne coûtera jamais un sou de remplacement à la commune qui l'emploie, ou celui qui, malgré quelques faiblesses physiques inhérentes à l'espèce humaine dans sa grande majorité, cache une belle âme et accuse un niveau intellectuel élevé ? X.

Ce document est aussi parvenu entre nos mains, apporté par la maman d'une candidate. On peut se demander dans quelle officine ce poulet savoureux a vu le jour. Renseignements pris, il s'agit du questionnaire que doit faire remplir par son médecin celui qui désire contracter une assurance-vie ; une seule rubrique en a été enlevée : c'est celle qui concerne certaines maladies, que vous devinez.

A cette nomenclature pour asile de vieillards, le Comité d'admission à l'Ecole normale ajoute quelques phrases intéressantes : «Il importe de ne laisser engager dans l'enseignement *primaire* (*sic*) que des personnes n'ayant aucune tare *médicale*.... (*resic*) ».

Puis, vient le quart d'heure de Rabelais : c'est le candidat qui paie ! A ce propos, relevons l'entrefilet paru dans le *Bulletin officiel* de février : « Les frais de l'examen médical pour changement de poste ou première nomination

sont mis à la charge de l'Etat (jusqu'à revision éventuelle des lois primaire et secondaire) ».

L. Cz.

GENÈVE

COMPTE RENDU

de l'Assemblée plénière du 26 février.

Présidence : Ch. Duchemin.

La séance plénière convoquée par les deux sections de notre Union avait attiré la foule des grands jours à l'Aula de l'Ecole de commerce. On remarquait même dans l'assistance quelques personnes qui ne cotisent pas dans notre association mais qui ne dédaignent pas de venir aux informations dans les cas graves !

Notre collègue, M. Ed. Martin, qui s'occupe depuis de nombreuses années de la Caisse de Prévoyance et qui est notre représentant au Comité de la C. I. A., avait bien voulu, répondant à l'invitation de notre Comité, nous exposer la situation financière actuelle de la Caisse de retraite. Il l'a fait avec clarté et compétence, nous montrant que, sans être désespérée, cette situation est alarmante et qu'il convient d'y remédier le plus rapidement possible. M. Martin a envisagé quelques mesures propres à ramener une situation plus normale.

Notre collègue Borel, qui semble être parfaitement informé, nous a entretenus des causes de l'état actuel de la Caisse et des remèdes qu'il faut envisager pour assainir la situation de la C. I. A.

Après avoir encore entendu quelques renseignements de notre collègue Servettaz, président de la Fédération des fonctionnaires, et des conseils de Claret, l'assemblée désigne une commission chargée de s'informer de tout ce qui concerne notre Caisse de retraite et d'étudier toutes propositions à présenter à l'assemblée générale de la C. I. A.

Cette commission est formée de Mmes Jaquet, Moret et Unger, de MM. Borel et Th. Foex ; elle sera présidée par G. Willemin et rapportera dans une prochaine réunion.

A. L.

U. I. P. G. — MESSIEURS

AVIS

Le Comité rappelle :

- 1) que les changements d'adresses doivent être régulièrement communiqués au président ;
- 2) que les collègues conjoints qui ne seraient pas d'accord de continuer à abandonner un de leurs deux abonnements à l'*Educateur* en faveur d'un membre honoraire sont priés d'en aviser le président ; le comité tient à remercier encore ceux de nos collègues qui permettent ainsi à nos anciens de s'intéresser à la vie de notre société ;
- 3) que la cotisation pour 1936 peut être versée sans frais à notre compte de chèques postaux I. 2658 ou payée directement à notre caissier, *Louis Richard*, chemin de Roches 7. — (La cotisation a été fixée à 14 fr. par l'assemblée administrative annuelle.)

NEUCHÂTEL

A LA COMMISSION FINANCIÈRE

La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le programme financier du Conseil d'Etat a consenti, non sans peine, à recevoir une délégation du

cartel des fonctionnaires cantonaux et membres du corps enseignant. MM. H.-L. Gédet, Georges Strœle et Henri Jaquet représentaient la S.P.N. L'entrevue a eu lieu le jeudi 20 février. Le sort du personnel de la Confédération ayant été réglé depuis l'envoi de notre requête au Grand Conseil, en décembre dernier, nos mandataires avaient pour mission de demander qu'on nous applique les normes admises par les Chambres fédérales, sous réserve que les défalcatons soient remaniées de façon à favoriser davantage ceux qui ont charge de famille. Le dégrèvement de 100 fr. par enfant ne saurait être admis, il est notoirement insuffisant.

Notre président central a fait état des énormes sacrifices révélés par l'enquête que le Comité central a faite au Locle, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Le corps enseignant primaire de ces trois localités a été particulièrement éprouvé par le fait que les pertes de nombreux gains accessoires ont sensiblement augmenté le taux de réduction des traitements. Dans un cas, par exemple, la perte s'élèverait à 3440 fr. en admettant que les réductions projetées soient appliquées intégralement ; cela correspond au 35 % du gain initial.

Après l'audition de nos délégués, la Commission a longuement discuté une proposition tendant à revenir sur le problème des traitements qui avait été définitivement résolu dans une séance précédente. Au vote, cette proposition a fait 7 voix contre 7 ; à nouveau, le président, M. Henri Berthoud, a été appelé à départager et il s'est mis du côté des opposants. Malgré cet échec, nous espérons que le Grand Conseil fera des concessions. Il est nécessaire d'apporter un soulagement en particulier à ceux qui ont famille ou qui touchent les traitements les plus modestes. Nous n'admettons pas d'être les plus maltraités parmi les fonctionnaires des cantons suisses par la faute d'une banque où l'incurie régnait en souveraine.

Les journaux nous ont appris que dans cette séance du 20 février, la Commission avait été appelée par le Conseil d'Etat, à reprendre la discussion d'un autre projet précédemment écarté, celui de l'impôt sur la cacophonie, qui aurait atteint les pianos, radios et gramos. Ce second débat n'a pas modifié la décision première de la Commission, ce qui est regrettable pour nous, car si ce projet est rejeté par le Grand Conseil, le plan des économies sera diminué d'une centaine de mille francs et le fait ne manquera pas d'être invoqué par les adversaires de toute concession en faveur des fonctionnaires. C'est donc une grosse difficulté de plus qui s'impose à nos défenseurs. Personnellement, je regrette le mauvais accueil que l'on fait à cet impôt sur le bruit. Rien de plus légitime que d'exiger un tribut de la part de ceux qui incommode leur voisinage avec les torrents de musique qui s'échappent tout au long du jour de leurs radios au timbre caverneux, sans parler des apprentis pianistes.

Le projet de l'école normale unique s'est heurté, lui aussi, à de grosses résistances soutenues par un esprit de clocher qui est incompréhensible en regard du problème financier qu'il s'agit de résoudre. Les discussions ont abouti à la plus fâcheuse des éventualités ; il s'agirait de transformer l'école normale de l'Etat en établissement communal. Des pourparlers sont en cours avec les autorités de Neuchâtel. En admettant que celles-ci acceptent cette solution, l'Etat en retirerait quelque maigre économie, il est vrai ; mais en ajournerait pour longtemps une réforme urgente qui domine toute autre question, même celle des économies, c'est la création de la quatrième année

d'études qui suppose l'existence d'une seule école normale. Après quoi on pourra songer à limiter le nombre des candidats, mesure urgente, elle aussi. On continue à fermer des classes et il n'est plus permis de jeter, chaque année, sur le pavé, trente ou quarante nouveaux maîtres. Parmi l'énorme contingent de ceux qui attendent un poste, on me signalait l'autre jour une remplaçante qui a déjà atteint l'âge de 30 ans. En présence de cette situation et devant la nécessité de mieux préparer les instituteurs de demain, les mesquines rivalités régionales devraient se taire pour laisser s'accomplir une réforme qu'elles ont sans cesse entravée.

D'autre part, l'état des finances neuchâtelaises serait, à elle seule, une raison suffisante pour abandonner toute querelle d'amour-propre. L'une des communes récalcitrantes n'est plus en mesure d'amortir sa dette. Est-ce le moment pour elle de s'opposer à la suppression de dépenses destinées à une école normale superflue et, comme ses deux sœurs du chef-lieu et de Fleurier, incapable par vice d'organisation de préparer dignement nos futurs maîtres ? Vu sa situation critique, notre canton, avec ses 120 000 habitants, ne peut plus s'offrir le luxe de posséder autant d'écoles normales que le puissant canton de Zurich avec ses 600 000 âmes, et tout effort tendant à maintenir une situation aussi ridicule est un non-sens.

L'année dernière, on avait déjà bataillé ferme à la Commission financière pour sauver la préfecture du Val-de-Travers ; cette année, on renouvelle la lutte pour sauvegarder un autre lambeau des patrimoines régionaux ; on fait des efforts inouïs pour décharger le contribuable ; c'est à croire qu'on n'a plus conscience de la catastrophe financière qu'on invoque, par contre, avec beaucoup de complaisance dès que les fonctionnaires sont en cause.

J.-Ed. M.

INFORMATIONS

SINGBEWEGUNG

Les participants au cours de « Musique protestante et Chanson populaire » d'octobre dernier à Lausanne apprendront avec plaisir qu'un nouveau cours est organisé par les promoteurs romands ; il coïncidera avec les vacances d'été et aura lieu cette fois, du 14 au 18 avril, à Ballaigues (près Vallorbe), localité modeste mais approximativement équidistante de Genève et Neuchâtel.

Rappelons à quiconque dirige un chœur, une classe, un groupement, qu'un tel cours est une occasion précieuse : il révèle mille moyens de développer le chant et le jeu instrumental ; il montre surtout comment l'on peut avec facilité rendre à la musique l'amateur que les moyens mécaniques condamnent à la passivité.

La « Singbewegung » (pardon de ce titre peu latin !), sans dédaigner les moyens modernes, recherche les sources ; son domaine est inhérent à celui de l'âme humaine ; elle étudie les reflets qui en transparaissent aussi bien dans la chanson populaire, dans l'air de l'antique flûte champêtre, que dans l'hymne religieux grand, élevé, ou dans le jeu des instruments perfectionnés et le chant des ensembles ; la ligne qu'elle poursuit est celle-ci : la musique, source d'énergie et d'harmonie pour celui qui s'y livre. Elle recueille avec soin et cultive d'humbles moyens d'expression.

Venez donc nombreux à Ballaigues ! Les frais de pension et d'inscription

seront peu élevés ; le séjour, agréable. Apporter — si l'on joue d'un instrument transportable — son instrument ; il sera joué et chanté en étudiant ; en outre, deux cours de flûte douce figureront au programme : l'un permettra aux débutants de se familiariser avec le jeu de cet instrument ; l'autre s'adressera aux amateurs ayant quelque expérience.

Pour renseignements, s'adresser à H. Bettens, instituteur, Ballaigues (Vaud).

BIBLIOGRAPHIE

Derborence, par C.-F. Ramuz. — Un volume format 15 x 21, relié toile de lin. Guilde du Livre, Lausanne.

Le dernier manuscrit de C.-F. Ramuz, qui vient de paraître à la Guilde du Livre (voir *Bulletin* N° 8, p. 136), marque un sommet de son art si particulier et dont chacun sait qu'il fut âprement discuté, avant que la critique ne rende enfin justice à notre éminent écrivain romand.

Ce récit (c'est ainsi que, modestement, l'auteur désigne son œuvre) évoque le terrible éboulement qui dévasta, voici deux cents ans, la région de Derborence.

Un pâtre est prisonnier de la pierre dans une partie de son chalet, adossé au rocher, qui a résisté à l'écrasement. Il met plusieurs semaines à se dégager de cette masse, tantôt avec une énergie désespérée, tantôt avec cette réflexion, ce bon sens propre au paysan, et trouve enfin la lumière, son village, son épouse angoissée.

Mais la liesse générale est de courte durée : après un court repos, il regagne au petit jour la désolation de la montagne effondrée pour tenter de sauver son compagnon qui est resté dans la froide tanière. A grands coups de pioche, il cherche à la forcer. Lentement, le village se réveille et déjà déplore le deuxième départ — la double mort — de celui qu'a rappelé le grand chaos.

Mais sa jeune épouse se décide à gravir l'éboulement avec le petit qu'elle porte en son sein. Une grande force est en elle — peut-être la force du destin — et lui commande de rejoindre son mari. Et l'on voit là-haut, la petite tache brune s'approcher de la petite tache blanche, insensiblement jusqu'à se fondre en elle...

« Hélas ! le reverra-t-on, Antoine, le petit pâtre ; la pierre ne l'a-t-elle pas rappelé et sa femme avec lui ? Le vieux Plan s'empressera de dire que c'était son âme de mort qui s'ennuyait et qui est venue chercher la pauvre Thérèse. Mais il se trouve que la faible femme a vaincu la montagne, parce qu'elle a osé et que grâce à l'amour, tous deux seront rendus à « ce qui est vivant », à leur joli village.

On ne saurait juger Ramuz indépendamment de son style, tant la substance de son œuvre et ses moyens d'expansion s'interpénètrent intimement. La lecture de Derborence vous montrera un Ramuz au summum de son art, assouplissant son langage avec un tact inouï, l'adaptant jusqu'à la perfection aux « états d'âme », à l'action, ou simplement au paysage.

Il y aurait beaucoup à dire — et les critiques n'y manqueront pas — sur le talent prodigieux qu'a Ramuz d'animer une foule, un village, une région, de « collectiviser » les sentiments. Il faudrait parler aussi de cette faculté qu'il a de diluer l'étrange, l'irréel, dans le réel, et de cent problèmes prodigieusement intéressants que soulève ce qu'on a pu appeler le « cas Ramuz ».

Nous vous laissons le soin d'en juger, d'y réfléchir à loisir à propos de Derborence qu'il faut avoir lu pour se faire de Ramuz une opinion vraiment fondée.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

MÉTHODES ET PROCÉDÉS

A PROPOS D'ÉCRITURE ET DE DESSIN

(Suite) ¹

L'idée de faire collaborer le dessin et l'écriture n'est pas nouvelle, ai-je dit dans mon précédent article. Il y aurait, en effet, une étude d'un haut intérêt à esquisser sur la façon dont les notaires romands, ou leurs clercs les plus habiles, savaient mettre en œuvre le dessin pour construire les grandes initiales dont ils décoraient les chapitres des énormes terriers des XV^e et XVI^e siècles. Construire est bien le mot, car on peut remarquer dans ces compositions, qui mesurent parfois jusqu'à 20 cm. de hauteur, de solides principes d'équilibre et d'harmonie. Puis à les habiller selon leurs aptitudes, leur imagination et le goût de l'époque. Car, qu'est-ce que le décor sinon un élément de toilette ? Notre époque de nudisme intégral, plus souvent brutal que gracieux, nous fournit des exemples assez piquants de cette absence de toilette architecturale, ou d'une toilette à l'envers. Je ne parle pas du nudisme affublé des plages à la mode, qui est aussi plus souvent brutal, ou ridicule, que gracieux.

Les productions de nos anciens notaires sont également intéressantes pour le calligraphe et pour l'historien. Celui-ci peut s'amuser à suivre dans le domaine de la paléographie l'évolution des styles, du pur gothique encore florissant au XIV^e siècle, aux bizarres lettres à perruques du XVII^e, en passant par le gothique flamboyant, les diverses phases du renaissance et les bizarreries tarabiscotées du rococo.

Le calligraphe, lui, pourra y trouver des exemples de composition qui révèlent une réelle connaissance des lois de l'architecture appliquées à l'écriture ; connaissance intuitive et pratique plus que raisonnée et copiée. Des tracés d'une grande maîtrise qui font briller devant nos yeux une sûreté de main que les maîtres d'écriture du XX^e siècle, placés devant leurs grands tableaux noirs, pourraient envier. Une perfection et une richesse étonnantes de l'outillage aussi.

Des types de décor qui n'ont rien du pointillisme du pré-gothique, ou de la paraphomanie qui finit par triompher dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

Surtout, une inépuisable fantaisie et un goût inventif sans cesse en éveil, le même écrivain modifiant généralement son genre particulier d'un registre à l'autre, voire en tête des divers chapitres d'un seul volume.

C'est pourquoi l'évolution qui se manifeste aujourd'hui dans le domaine de l'écriture ne peut qu'intéresser vivement l'observateur académique encore plus que les maîtres d'école de tous les degrés. Et l'on ne peut que souhaiter que les essais entrepris avec le nouvel outillage d'acier aboutissent, avec des bouts moins pointus, à des résultats aussi variés et aussi riches que les productions des anciens, très anciens ouvriers de la plume d'oie, ou de corbeau, et de la bûchette taillée en calamus.

Cela veut-il dire que la plume d'acier à pointe fine, plus ou moins souple, et que les éléments de l'écriture anglaise traditionnelle ne sont bons, l'une comme les autres, qu'à perpétuer la paraphomanie, et les envols prétentieux du « iougstyl » si fort en vogue à l'aube de ce siècle-ci ?

¹ Voir *Educateur* du 29 février.

Pas nécessairement, si l'on veut bien se donner la peine d'étudier les possibilités de l'outil et les combinaisons infinies que l'on peut tirer des dits éléments.

Il y a plus de vingt ans, à l'exposition nationale de Berne de 1914, on pouvait voir dans la section vaudoise toute une série de « fourres » de cahiers décorées d'éléments tirés de l'écriture droite, ou inclinée. Exécutés sur papier de couleur, ces essais composaient des encadrements légers, gracieux et des plus variés. Ce travail transformait des exercices fastidieux, comme ceux dont parle fort pertinemment M. le professeur Berger, en véritables jeux graphiques. La répétition, loin d'être assommante, y devenait une gageure, presque un match. Cette répétition, qui est indispensable à l'assouplissement de la main et à l'éducation de l'œil, apportait à l'exercice le même plaisir qu'un refrain à une chanson. A la condition toutefois qu'il n'y ait pas autant de « versets » que dans le psaume 119 !

Avec l'encadrement d'une feuille format écolier, cet écueil de la satiété n'existait pas. Et l'on passait au suivant avec un autre matériel : papier, crayons et motifs. Ceux-ci se répétaient une vingtaine de fois, mais en changeant d'orientation sur chacun des côtés, ce qui obligeait la main à modifier la direction du tracé, en disposant celui-ci tantôt à l'endroit, tantôt à l'envers. Cela commençait par l'accent circonflexe et l'accolade, agrémentés de points. Puis l'élément choisi prenait plus d'ampleur, par conséquent plus de valeur éducatrice, et fournissait des entrelacs, des festons, des dentelles, qui pouvaient être transposés en broderies ou en sculptures sur d'autres champs que des couvertures de cahiers. La virgule et le point virgule, le point interrogatif accouraient à la rescousse à mesure que la main devenait plus hardie et plus habile. L'écriture inclinée était aussi mise à réquisition. Et rien ne peut apprendre mieux à tracer des *c*, des *o*, des *r*, que de les affronter en les orientant suivant les quatre points cardinaux angulaires de la page. Ici, la parfaite régularité est de rigueur encore plus que dans un cahier d'écriture.

Les lettres à boucles et les majuscules servaient à composer des décors d'angles liés par le développement des hampes. Ce n'étaient pas évidemment des modèles capables de rivaliser avec les créations ornementales d'un *Bouille* ! Personne n'y songeait, pas plus le maître que les élèves. Exercice amusant et entraînant souriant, on ne demandait rien d'autre.

L'écho de ces applications des éléments de l'écriture au dessin se retrouve dans nos *récréations décoratives*¹ publiées en 1927. Elles n'ont amené aucune révolution dans l'un comme dans l'autre de ces domaines, et ont même passé parfaitement inaperçues des spécialistes en la matière. Cependant elles abordaient aussi, par le jeu, le sujet traité ici de main de maître par M. le professeur Berger.

P. HENCHOZ.

Récréations décoratives tirées de l'écriture. Payot et Cie.

A PROPOS DE SOURIRES¹

M. R. Jaquet, instituteur primaire, dans un article intitulé *A propos de sourires*, critique le travail publié par M. Bessire, Dr ès lettres, dans l'« Annuaire de l'Instruction publique ». Le travail de M. Bessire porte le titre suivant : *L'Histoire et son enseignement*.

La critique de M. Jaquet est très sévère, manque d'objectivité et appelle

¹ Voir *Educateur* N° 7. Nous reviendrons là-dessus dans un prochain article. — *Réd.*

toutes réserves. Nous nous permettons de présenter une ou deux remarques.

Pour un lecteur attentif, non guidé comme M. Jaquet par un violent parti pris, l'étude de M. Bessire est approfondie, repose sur un examen particulièrement consciencieux des faits. Elle est basée sur de nombreuses lectures qui ont certainement coûté à son auteur des heures de labeur assidu. Il mérite à ce point de vue d'être félicité.

M. Bessire à certains égards est tombé dans une analyse si développée que l'ensemble de son travail s'en ressent. Sa conclusion est un peu une nébuleuse. D'autre part, erreur regrettable, M. Bessire emploie parfois des termes impropres. Ainsi il confond *international* et *cosmopolite*.

M. Jaquet ou plutôt le « clerc » Jaquet est dominé, lui, par un à priori : *La Trahison des clercs* du Juif Benda. M. Jaquet a fait de cet ouvrage son livre de chevet et toute son âpre critique s'en ressent.

Une lecture attentive du travail de M. Bessire prouve que ce dernier n'a pas défendu la théorie raciale des Allemands. M. Bessire s'est contenté en toute objectivité de faire connaître le point de vue de la délégation allemande à Bâle. Mais M. Jaquet, en fidèle disciple du Juif Benda, est immédiatement monté sur ses grands chevaux philosémites. M. Bessire est moins « aryen » que M. Jaquet n'est « judaïsant ».

Autre remarque : MM. Daudet et Tardieu ne sont pas seuls à penser qu'on fausse l'histoire de leur pays. M. le disciple de Benda connaît-il l'ouvrage de Georges Champenois : *Le sabotage officiel de l'Histoire de France*, ouvrage dans lequel des historiens, des académiciens, ces hommes politiques, des prêtres, des pasteurs, des instituteurs, des ouvriers, des militaires disent et prouvent qu'il est scandaleux qu'on salisse le passé glorieux de la France dans les manuels scolaires.

Pour que l'histoire soit vraie, que ce soit dans un manuel ou dans un ouvrage réservé à des spécialistes, peu importe, il faut que l'auteur, l'écrivain soit guidé par un certain nombre de principes supérieurs. Nous en donnons quelques-uns :

Il s'agit d'abord d'avoir une saine et juste conception de l'homme, de Dieu, même si l'on n'est pas croyant. Ainsi, à moins d'être un grossier matérialiste bolchévisant, on considérera les constructeurs de la Cathédrale de Lausanne comme aussi intelligents, aussi artistes que les constructeurs de la Tour Bel-Air !

Ensuite, il s'agit d'être clair, de définir exactement les termes qu'on emploie en un mot d'user d'un langage simple, accessible, se rappelant toujours que « ce qui n'est pas clair n'est pas français », surtout en histoire.

Enfin, il s'agit d'avoir sans cesse présente à l'esprit la distinction sur laquelle repose l'équilibre de la civilisation occidentale à bases chrétienne et gréco-latine : *l'individu et la personne*. L'homme, sans la société, ne peut se développer. L'homme, *animal sociable*, disait Aristote, pour se développer a besoin de la *famille*, de la *patrie*. La civilisation ne peut naître, se développer que dans une société, un pays où il y a un minimum *d'ordre*. Il suffit pour un être normal de penser au vieil apologue de Ménénus Agrippa, vrai pour toutes les générations : *Les Membres et l'Estomac*.

Alors, alors seulement, avec les inégalités naturelles voulues par le Créateur et qui font l'harmonie de la société, il est permis à tous les peuples de connaître les bienfaits de la civilisation, en particulier de la civilisation grecque dont l'Occident ne s'éloigne jamais sans péril. Que M. Jaquet nous fasse le plaisir et l'honneur de méditer ces lignes de M. Charles Maurras :

« A la bonne époque classique, le caractère dominant de tout l'art grec, c'est seulement l'intellectualité ou l'humanité. Les merveilles qui ont mûri sur l'Acropole sont par là devenues propriété, modèle et aliments communs ; le classique, l'attique est plus universel à proportion qu'il est plus sévèrement athénien, athénien d'une époque et d'un goût mieux purgés de toute influence étrangère. Au bel instant où elle n'a été qu'elle-même, l'Attique fut le genre humain.

A. SCHÜLE, instituteur.

CARNET DE L'INSTITUTEUR

L'enseignement de la géographie et l'enrichissement de la langue maternelle.

Une des règles posées par les *Plans d'études* est celle-ci : *Toutes les branches d'enseignement doivent concourir à l'enrichissement du vocabulaire et au perfectionnement de la langue chez les écoliers.* C'est précisément dans ce but que l'on place généralement, en tête des exercices de langue, l'élocution, le meilleur moyen de développer le langage et d'assouplir en même temps la... langue physiologique. Comment l'étude de la géographie peut-elle contribuer à ce double bénéfice ? Sera-ce par la causerie du maître devant la carte, et avec apport d'images ? Sera-ce par la mémorisation de textes ; par le « parlottage » de la lecture expliquée ; par la réplique à un questionnaire ; par l'observation des cartes et des gravures ? Le manuel fournit tout cela, et il semble que tous les matériaux y sont rassemblés. C'est vraiment le fonds qui manque le moins. Tout va dépendre de la façon dont on utilisera ces matériaux et comment on cultivera ce fonds.

Voyons un peu le résultat que l'on obtient d'ordinaire lorsqu'on laisse les élèves tirer parti de toute cette richesse. Écoutons-les « réciter » leur leçon à la carte. Selon l'ordre de leur manuel et le principe, excellent en soi, de l'examen attentif de la carte, ils commencent généralement par répondre au questionnaire. Mais si vous prêtez une oreille attentive à leur exposé personnel, la bride sur le cou, ou simplement aux réponses amenées par une interrogation méthodique, qu'est-ce que l'on entend le plus souvent ? Des phrases stéréotypées qui servent pour chaque cas géographique et pour tous les sujets indifféremment, qu'il s'agisse de géographie physique, politique ou économique.

Après le sacramental : « Le canton de.... est limité au nord par.... à l'est par au sud par...., » etc., notre orateur passe successivement en revue sur la carte les différents éléments topographiques qui frappent ses regards, ou qui reviennent à sa mémoire. Et la mélopée commence. Nous en sommes au canton du Valais, si vous le voulez bien.

— *Les sommités des Alpes bernoises sont....*

— *Les principales sommités des Alpes valaisannes sont....*

— *Les affluents du Rhône, du côté du nord, sont....*

— *Les affluents du Rhône, du côté du sud, sont....*

— *Les cols qui conduisent en Italie sont....*

— *Les cols (ou les passages) qui conduisent dans le canton de Berne sont....*

Ensuite viendront les localités qui ne sont pas moins ; et les curiosités de la ville de Sion, qui sont aussi ; et le climat qui est ; et les productions qui re.... sont ; et la population qui est de telle langue et de telle religion, dans une proportion qui ne correspond pas toujours avec les données du Bureau statistique fédéral.

Passez à d'autres sujets, par exemple aux généralisations : la faune, les produits agricoles, les industries, et *tutti quanti*. La mélodie reprend aussitôt dans la même formule, et sur le même ton chantant, sinon mélodieux. Jusqu'à ce que le maître agacé par cette « ringue » envoie l'orateur porter toute cette pâtée de « son » à ses poules ou à ses lapins ! (A suivre.)

DOCUMENTS UTILES

Il y a quelques années¹, nous avons signalé aux lecteurs de l'*Educateur* un certain nombre de documents illustrés pouvant rendre de grands services dans l'enseignement.

Nous voudrions donner, aujourd'hui, quelques indications nouvelles. On trouvera aux éditions de la Coopérative de l'enseignement laïc (M. Célestin Freinet, Vence, Alpes Maritimes), à un prix très modique, une histoire du pain et une histoire du livre qui sont d'excellentes et précieuses monographies tout à fait à la portée des enfants (textes et dessins).

Chez le même éditeur, a paru une série de brochures intitulées « Bibliothèque de travail » dans lesquelles on trouve entre autres l'histoire illustrée des moyens de transport terrestres (chariots et carrosses, diligences et malles postales), une brochure sur les anciennes mesures, etc.

La maison Fernand Nathan, de Paris, fait actuellement un effort remarquable dans le domaine de l'enseignement par l'image. Elle s'est attaché les services de M. Carlier, ancien élève de l'École des chartes, lequel surveille l'édition des gravures consacrées à l'enseignement de l'histoire. Ses tableaux d'histoire et de civilisation (format 50-65) bien qu'ils soient surtout préparés pour les écoles françaises, peuvent rendre de grands services dans nos classes par la documentation précise qu'ils apportent. Ils sont à un prix tout à fait intéressant.

Signalons aussi la splendide collection : la géographie pittoresque, composée de superbes tableaux en héliogravure (format 65-100) qui, indépendamment de leur haute valeur artistique, permettent de mettre sous les yeux des enfants des paysages types capables de retenir leur attention et de préciser l'idée qu'ils se font des pays où, vraisemblablement, bien peu d'entre eux se rendront. Principaux sujets : la mer, le glacier (glacier de Morteratsch), le lac (lac de Sils), la banquise, la mer, le volcan, le confluent, la haute montagne (Mont-Blanc), puis toute une série sur les sites les plus caractéristiques des colonies françaises, entre autres : l'oasis, le désert, l'Indo-Chine, le Maroc, etc.

Dans le même format et avec la même technique, ont été éditées des gravures d'histoire : les pyramides, l'Acropole, le pont du Gard, la cité de Carcassonne, le château de Versailles, etc.

M. Carlier publie également chez Nathan une histoire de France en cartes postales composée de 18 pochettes de 25 cartes assorties, contenant les reproductions bienvenues de documents divers : monuments, écrits, reconstitutions, vêtements, armes, etc.

Signalons aussi la revue « La documentation par l'image » qui contient nombre de dessins et de graphiques intéressants concernant l'une ou l'autre des branches d'enseignement.

R. D.

¹ *Educateur*, 22 août 1931.

**IMAGERIE ENFANTINE :
CONNAISSEZ-VOUS LES ALBUMS DU PÈRE CASTOR ?**

Plutôt que de continuer une controverse qui ne nous mènerait à aucun but pratique, que d'épiloguer sur ce qui est bon ou mauvais dans les livres d'images actuels, — et il y a du mauvais, du très mauvais, nous sommes d'accord, M. Henchoz, — passez-moi quelques mots sur une série, par contre excellente, de valeur éducative indéniable, qui plaît à tous aussi bien par les délicieux récits, les illustrations fraîches et sensibles de quelques-uns que par l'activité manuelle que suscitent les autres : les *Albums du Père Castor*. Série récente, peu, trop peu connue de maîtres et parents.

Des histoires de bêtes ou des contes, tout d'abord : Froux le lièvre, Plouf le canard ou Panache l'Écureuil ; histoires merveilleuses, vraies pourtant, où texte et illustrations — celles-ci de Rojankovsky — rivalisent de charme et de vie. Ici et là, un brin de sciences naturelles, sans avoir l'air d'y toucher : « Quel polisson ce Panache ! Il jouait toute la journée et ne se souciait pas le moins du monde de voir sa queue toute sale et toute poissée de résine. Et pourtant, la queue d'un écureuil est la chose la plus merveilleuse du monde ! C'est une espèce de petit aéroplane. L'écureuil peut sauter du plus haut des arbres, d'un arbre qui semble toucher le ciel, sans se faire aucun mal, et cela, grâce à sa queue... Il la fait tout simplement flotter pendant sa chute, et descend à terre comme s'il avait des ailes. Voilà pourquoi la queue d'un écureuil doit toujours être très propre, bien bouffante et légère comme une plume, sans quoi, au lieu de le porter, cette fameuse queue l'entraînerait à terre, et la pauvre bête se tuerait. Aussi, la première leçon que reçoit un bébé écureuil, c'est : Fais bouffer ta queue ! »

Pour les tout petits, le « Royaume des abeilles », par exemple, où bêtes et images sont personnifiées. On rétablira, en dernière page, le point de vue scientifique : « Cette histoire a bien l'air d'un conte de fée, n'est-ce pas ? C'est pourtant, d'un bout à l'autre, une histoire vraie. Sans casseroles ni fourneaux, l'abeille-ouvrière sait « confire » le miel, sans échafaudages ni poulies, les abeilles-architectes construisent leur maison, et, sans prendre de mesures, elles calculent exactement les dimensions de chaque alvéole. Enfin, lorsqu'il s'agit de défendre la ruche et de combattre un ennemi, les abeilles — reines et ouvrières — possèdent une arme terrible : leur aiguillon, sorte de petit poignard qui surgit à l'extrémité de leur abdomen. Les bourdons, paresseux et lourdauds (les princes de l'histoire), ne possèdent aucune arme ». Suivent quelques croquis scientifiques.

Puis, ce sont des albums-jeux : « Six métiers », « De fil en aiguille », etc., amusants, éducatifs, jeux d'observation, de déduction, auto-correctifs.

Et voici, pour grands et petits, les jeux manuels du Père Castor : « Jeux de formes », « Jeux de pliage », « Les fables de La Fontaine en images lumineuses », « Le beau jeu des vitraux ». Écoutez plutôt la préface de ce dernier : « Est-il rien de plus beau que les vitraux ? Quel ravissement de contempler, dans le clair-obscur d'une vieille église, le jeu magique de la lumière à travers ces petits morceaux de verre de toutes les couleurs ! Les jolies images qu'ils forment racontent de mystérieuses histoires, et l'on voudrait pouvoir rester des heures devant ces merveilles... Comme ce serait agréable d'en avoir chez soi et de pouvoir les regarder aussi souvent qu'on en a envie ! Oui..., mais, c'est presque

impossible... Les beaux vitraux sont choses trop rares et trop coûteuses ! Et l'art du verrier est un art difficile. Il doit savoir dessiner, couper le verre, le peindre et le faire cuire à point pour obtenir ses plus beaux coloris, fondre le plomb et l'étirer pour faire les petites lames à rainures qui sertissent et retiennent les morceaux de verre. Tout cela demande beaucoup de patience, d'habileté et de goût... et un long apprentissage... Et pourtant, si je vous proposais de devenir verrier amateur, et de fabriquer vous-même, en moins d'une heure, un joli vitrail ? Vous avez là tout ce qu'il vous faut. Les papiers transparents que vous trouverez plus loin : voilà les verres multicolores. Les dessins couleur de plomb : voilà l'armature des vitraux... »

Dans la même série d'activité manuelle, citons : « Lanterne magique », « Au pays des 1001 nuits », « Les douze signes du zodiaque », « Je découpe », « Ribambelles » ...titres assez suggestifs en eux-mêmes pour se passer de commentaires.

Que de leçons pourraient tirer maîtres et maîtresses de ces *Albums du Père Castor* ! Que d'après-midi pluvieux remplis... où l'on grogne souvent !

Cette brève et sèche nomenclature ne vise pas à épuiser le chapitre livres d'images : si elle n'avait pu que vous donner l'envie de les mieux connaître et d'en tirer parti, alors son but serait atteint. Ajoutons qu'une ou deux leçons pratiques de M. Kissling, et tirées de ces albums, paraîtront dans un prochain numéro du « Travail manuel ».

R. MARTIN.

P. S. — Signer un simple entrefilet — voir N° 5 — me paraissait friser la prétention : que M. Henchoz m'en excuse.

ACTUALITÉS !

Une candidate à l'enseignement dans les classes spéciales a préparé une belle leçon de vocabulaire que doit entendre le directeur.

Sujet : les organes des sens ; le nez !

Pleine de bonnes intentions mais encore pas mal inexpérimentée, la candidate donne très consciencieusement une leçon manifestement au-dessus de la portée des élèves.

Vers la fin de son exposé, après avoir parlé des diverses formes du nez et indiqué le qualificatif approprié à chacune d'elles, notre jeune institutrice montre aux enfants de beaux portraits, ornés chacun d'un appendice nasal caractéristique.

Les enfants s'extasiaient devant un nègre magnifique paré de ses plus beaux atours...

— Et quelle sorte de nez est-ce là, mes enfants ?

La classe en chœur :

— C'est le négus, M'zelle !

R. D.

PRATIQUE LA CALLIGRAPHIE ET LE DESSIN

(4^e leçon sur les capitales.)

LA MISE EN PLACE SUR UN FOND GÉOMÉTRIQUE

Les pancartes ou écriteaux que les élèves devront composer plus tard ne seront pas toujours rectangulaires. Il faut savoir aussi mettre en place un

mot ou une phrase quelconque *dans n'importe quelle surface*. C'est un exercice fort intéressant pour les élèves et qui constitue une sorte de *gymnastique graphique*.

Le maître fait tracer dans le cahier une figure géométrique simple, triangle, losange, parallélogramme, quart de cercle, etc., à la règle ou au compas, puis il recommande aux élèves :

- 1° de tracer tout d'abord un axe ;
- 2° de dessiner les lettres à partir du milieu du mot et de les espacer de chaque côté de l'axe ;
- 3° d'élargir les lettres si le mot est court ou l'espace allongé, de les rétrécir au contraire si le mot est long ou l'espace court ;
- 4° de tracer les lettres bien verticales, *sans se laisser influencer par la pente des lignes*. Quand les lignes montent, en particulier, comme dans les fig. 5 et 6, les enfants ont une tendance naturelle à dessiner les lettres *perpendiculairement à l'oblique*. — Il va de soi que dans la fig. 8, cependant, les lettres seront orientées *vers le centre de l'arc de cercle* ;
- 5° d'égaliser autant que possible les espaces entre les lettres, de manière à éviter de grands vides désagréables.

Pour observer toutes ces règles, il est évidemment nécessaire d'esquisser un projet au crayon, ce qui permet de déplacer ou de corriger les lettres avant de les passer à l'encre ou de les peindre. Chaque élève soumettra son projet au maître qui en corrigera les erreurs de tracé avant de faire procéder à cette mise à l'encre.

R. BERGER.



METHODE BAUDAT-PINGOUD

Jeu de syllabes, diphtongues

Le jeu comprend une boîte de 26 × 26 cm., renfermant 12 petites boîtes de 8 × 12 cm.; chaque petite boîte contient 30 petites cartes portant 30 mots différents en deux parties à compléter. Le début ou la fin des mots se trouve sur des cartes plus grandes dont chacune porte 6 de ces syllabes.

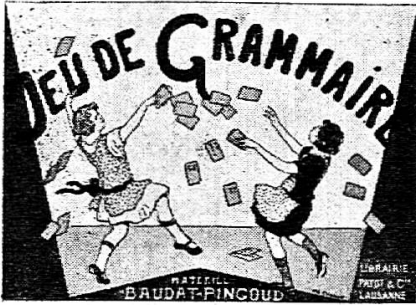
La grande boîte est complète pour 12 élèves Fr. 6.—

Jeu de lecture courante

Le jeu comprend : une boîte avec la table des matières des sons, renfermant :

- 12 cartons-pochettes illustrés, de 40 × 12 cm., présentant chacun 6 sons différents ;
- 12 casiers correspondant aux cartons-pochettes contenant 432 cartes. Chaque casier renferme 36 mots que les enfants doivent classer six par six sous les sons désignés à côté de chaque petite gravure.

La boîte est complète pour 12 élèves Fr. 6.—



Jeu de grammaire

La boîte renferme 25 cartes présentant chacune deux historiettes. Sur quelques cartes les mots « est » et « et » sont remplacés par des points. Sur d'autres, ce sont les mots « sont » et « son », « a » et « à », « ces » et « ses », « ou » et « où », « la » et « là », qui manquent. Les enfants choisissent une carte et copient le texte en le complétant. Fr. 3.—

Cartes de problèmes sur les 20 premiers nombres

La boîte renferme 50 cartes portant chacune 3 problèmes très simples, soit 150 problèmes et la table des réponses.

Le tout, dans une boîte. Fr. 3. —



Cartes de problèmes sur les 100 premiers nombres

La boîte renferme 50 cartes portant chacune 4 problèmes faciles sur les quatre opérations, soit 200 problèmes et la table des réponses.

Le tout dans une boîte Fr. 3.—

La notice sur la Méthode Baudat-Pingoud, qui renseigne sur les jeux désignés ci-dessus, est envoyée gratuitement sur demande par la

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

VOYAGE D'ÉTUDES A PAQUES (probabl. : Semaine avant Pâques)

8 jours en Vénétie

VENISE, VÉRONE, PADOUE (évent. : Mantoue et] Ferrare)

Prix approximatif, tout compris : Fr. 135.—.

S'informer auprès de M. Chantrens, instit., Montreux, jusqu'au 20 mars.

Collège Scientifique Cantonal

ANNÉE SCOLAIRE 1936-1937

Examens d'admission pour toutes les classes :

Samedi 28 et mardi 31 mars, à 7 heures.

Age minimum pour entrer en 5^{me} : **11 ans** dans l'année.

Les meilleurs élèves primaires y sont admis sans examen. Tous renseignements auprès du directeur (chaque jour de 11 à 12 heures).

INSCRIPTIONS au Secrétariat jusqu'au mercredi 25 mars 1936 ; pièces exigées : un livret scolaire officiel vaudois ; à défaut, acte d'état civil et certificat de vaccination.

RENTÉE DES CLASSES : lundi 20 avril 1936, à 14 heures.

DEUX VOYAGES EN ITALIE

I Lausanne - Florence - Venise, du 13 au 20 avril.

II Lausanne - Florence - Rome - Naples - Capri, du 11 au 23 mai.

Demander circulaires : G. Mugellesi, pasteur à **Vevey**, ou Agence de la Harpe S. A., à **Vevey**.

POUR TOUT

ce qui concerne la publi-
cité dans l'Éducateur et le
Bulletin Corporatif, s'a-
dresser à la Soc. anon.

PUBLICITAS

RUE RICHARD 13

LAUSANNE

DIEU — HUMANITE — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'« Educateur »:

ALBERT ROCHAT
CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET
H. BAUMARD, GENTHOD
H.-L. GÉDET, NEUCHATEL
J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC
VEVRY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY
AD. LAGIER, GENÈVE
M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY
J.-E. MATTHEY, NEUCHATEL
H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 23, LAUSANNE
CHÈQUES POSTAUX IL. 6600 - TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr 9.— Etranger..... Fr. 12.—

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales.

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL · BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Vient de paraître :

Nouvelle Carte murale de l'Europe

au 1 : 3 500 000^e

Montée sur toile et baguettes, en 171×150 cm., et accompagnée d'un
commentaire en 32 pages Fr. 40.—
Le commentaire, in-8° broché, seul à part » 1.—

Cette carte a été publiée sous les auspices de la Conférence des Chefs des départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, ensuite d'une étude faite par une commission intercantonale et sur les plans de MM. Burky et Nussbaum, professeurs de géographie.

Elle est destinée avant tout aux écoles primaires, mais les écoles secondaires la consulteront aussi avec profit. Les procédés de figuration sont simples.

La carte est une combinaison harmonieuse d'éléments physiques et humains ; sa clarté et ses couleurs la rendent expressive. Elle facilite la comparaison des régions et des pays, l'analyse régionale, la synthèse continentale. L'échelle est au 1 : 3 500 000^e. Outre le continent, la carte montre une partie de l'Arctique, entre autres le Groenland. Au S. et à l'E. apparaissent la façade septentrionale de l'Afrique, le Proche-Orient et l'Asie russe. Les noms sont donnés dans leur forme française. Pour ne pas nuire au relief, on en a limité le nombre, mais il en reste assez pour s'orienter.

On a simplifié la représentation d'un relief qui dispose de six teintes en réunissant en un seul étage les plaines de 0 à 200 m., puis les montagnes au delà de 2000 m. Par contre, les mers sont représentées par trois teintes au lieu de deux, une zone intermédiaire, de 200 à 2000 m. de profondeur, faisant ressortir le seuil du nord de l'Atlantique. La largeur de certains fleuves a été rectifiée. On a inscrit, en vert, les quatre principales limites de végétation.

La population est indiquée par les villes seulement. Elles comprennent quatre classes : 1° les grandes villes de plus d'un million d'habitants ; 2° celles de 500 000 à un million ; 3° celles de 200 000 à 500 000 habitants, enfin 4° un certain nombre de villes de moins de 200 000 habitants.

Seules les lignes maritimes et les voies ferrées de caractère international ont été indiquées. Les capitales ne se distinguent des autres agglomérations que par l'écriture du nom. Les frontières continentales, nationales et provinciales sont figurées.

Cette belle carte sort des ateliers cartographiques Kummerly et Frey à Berne.

Les écoles officielles, en s'adressant au Département de l'Instruction publique et des Cultes, bureau des fournitures scolaires, à Lausanne, bénéficieront d'un prix réduit.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Assemblée générale.* — GENÈVE : U. I. P. G.-MESSIEURS : *Rapport du Président.* — U. I. P. G.-DAMES : *Séance du 4 mars.* — NEUCHÂTEL : *La lutte continue.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : A. ROCHAT : *A propos de sourires.* — F. TISSOT : *A propos de l'article intitulé : Jargon scolaire.* — CARNET DE L'INSTITUTEUR : *L'enseignement de la géographie et l'enrichissement de la langue maternelle.* — *Moyens d'enseignement.* — INFORMATIONS : R. BERGER : *8^e Congrès international du dessin et des arts appliqués, Paris, 1937.* — PRATIQUE : R. BERGER : *Les capitales à large trait.* — *Récitation.* — *Orthographe.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA S. P. V.

La S. P. V. a tenu son assemblée générale annuelle à Lausanne, le 26 janvier, sous la présidence de M. Baumgartner, instituteur à Nyon.

Le président ouvre la séance à 14 h., et salue la présence de nombreux invités : MM. Chevallaz, directeur des Ecoles normales de Lausanne, Julien Rochat, président de la S. P. R., Ströhle, du Comité de la S. P. N., Germiquet, représentant de la Société pédagogique jurassienne, Thomas, président de la Société d'éducation valaisanne, Lagier et Mlle Perrenoud, de l'U. I. P. G. Dames et Messieurs, Mlles M. et G. Jaton, des Institutrices ménagères et enfantines.

Plus de 500 collègues assistaient à l'assemblée, et l'élément féminin était très fortement représenté. Assemblée vibrante et séance mouvementée s'il en fut, où les opinions les plus contradictoires s'affrontèrent et où la discussion extrêmement vive parfois, resta cependant toujours courtoise. Nous nous bornerons à donner un compte rendu très bref des débats qui durèrent plus de 3 heures.

M. Fague, président de la S. P. V., présente un volumineux rapport sur l'activité du C. C. Nous nous abstenons d'en donner un aperçu, puisqu'il a paru *in extenso* dans le *Bulletin*. Qu'il nous suffise de relever ici tout le travail fait par le C. C. pour essayer de parer à la baisse des salaires, travail énorme, pour lequel il convient de le remercier chaleureusement.

Dans son rapport, M. Fague juge sévèrement un ancien instituteur, membre honoraire de la S. P. V., M. Alphonse Rochat, aujourd'hui syndic du Lieu, l'un des signataires d'une pétition de certaines communes de La Vallée demandant une baisse de traitement effective de 10 %.

M. Corbaz, instituteur à Grens, demande que l'assemblée vote un blâme à l'adresse du dit signataire. Cette proposition provoque un débat très animé, auquel prennent part plusieurs collègues, les uns approuvant, les autres combattant la proposition Corbaz. M. Gonthier, instituteur à Orbe, propose alors d'envoyer à M. Alphonse Rochat, un extrait du rapport présidentiel le concernant. Adopté.